



Compte rendu du Conseil Municipal d'OUSSE
Séance du 04 avril 2023 à 20h30

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril à 20h30, le Conseil Municipal, convoqué le 29 mars 2023 s'est réuni en séance ordinaire à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOURIAT Jean-Claude, Maire.

Présents : 19 : Mesdames et Messieurs BOURIAT Jean-Claude, COUTENET Jean-Louis, LIMERAT Bernadette, CAPELLE Bernard, , ARTIGANAVE Suzanne, BARDOCHAN Michel, CAMBET Geneviève, COURTADE Christine, GIL Nicole, KALVIKOWSKI Romain, LASSUS-PORTARIEU David, LEJEUNE Jean-Louis, LEURIDAN Grégory, MENGEOLE Sandrine, PUPION Claire, SERVER Séverine, Christophe SOULAGNET et SOMPROU Jean-Pierre.

La convocation a été affichée le 29 mars 2023.

Secrétaire de séance : ZEROUAL Sylvie

Objet 1 : ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC – GROS ENTRETIEN - - Programme "Sans subvention 2023
APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 23GEEP071

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **REPLACEMENT CANDELABRE ACCIDENTE K6 - AVENUE DES MOULINS SIG 439-23-296 - AVENUE DES MOULINS - SIG 439-23-296**

Monsieur le Président du Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise EIFFAGE ENERGIE SO - GEEP.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme "Entretien Eclairage Public – Gros entretien - Sans subvention 2023", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	2 806,99 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	233,92 €
- frais de gestion du TE64	116,96 €
TOTAL	3 157,87 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- F.C.T.V.A. (à récupérer par TE64)	460,46 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur Fonds libres	2 580,45 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	116,96 €
TOTAL	3 157,87 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

- TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Présents : 19 Exprimés : 19 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 19

Objet 2 : Approbation du Compte de gestion 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Trésorier municipal.

Les résultats budgétaires de clôture de l'exercice 2022 s'élèvent à :

- un excédent de	722 060,36 € en section d'Investissement
- un excédent de	271 593,68 € en section de Fonctionnement
- un excédent total de	993 654,04 €

Le Maire invite l'Assemblée au débat et au vote quant à ce document.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- **ADOpte** le compte de gestion 2022 du receveur municipal.

Présents : 19 Exprimés : 19 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 19

Objet 3 : Approbation du compte administratif 2022

Monsieur le Maire place l'assemblée communale sous la présidence de Monsieur COUTENET, premier Adjoint, et quitte la salle.

Le président de séance présente au Conseil Municipal le compte administratif du Maire. Après rapprochement avec le compte de gestion du receveur municipal, il n'a pas été relevé de différences d'écritures et de montants.

Pour rappel, les résultats budgétaires de l'exercice 2022 s'élèvent à :

- un excédent de	722 060,36 € en section d'Investissement
- un excédent de	271 593,68 € en section de Fonctionnement
- un excédent total de	993 654,04 €

Le Président invite l'Assemblée au débat et au vote.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

- **ADOpte** le compte administratif du Maire pour l'exercice 2022.

Présents : 19 Exprimés : 19 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 19

Objet 4 : Affectation du résultat 2022

Monsieur le Maire rappelle les résultats budgétaires de clôture de l'exercice 2022 et expose le résultat de clôture de l'exercice 2022. Il explique aux membres de l'Assemblée qu'il convient de les intégrer au budget primitif à venir.

Les résultats de clôture pour l'année 2022 s'élevant à :

- un excédent de 722 060,36 € en section d'Investissement
- un excédent de 271 593,68 € en section de Fonctionnement

Objet 6 : Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'attribution de subventions aux associations.

Les conseillers municipaux par ailleurs membres d'une association susceptible de bénéficier d'une subvention de la commune, ne prendront part ni aux débats sur ce point, ni au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote une subvention à :

▪ L'Amicale des Anciens Combattants :	1 000 €	à l'unanimité
▪ Le Football Club de Ousse :	500 €	18 Pour -1 Abstention
▪ La FNACA Vallée de l'Ousse :	40 €	à l'unanimité
▪ L'Association des Parents d'Elèves :	400 €	à l'unanimité
▪ Le Foyer d'Animations :	1600 €	à l'unanimité
▪ L'Entente Lée-Ousse Handball :	2 400 €	à l'unanimité
▪ La Société de chasse de l'Oussoise :	460 €	dissoute
▪ La Coopérative scolaire de l'école publique Jules Verne d'Ousse (avec meubles Ikea)	5 400€	à l'unanimité
▪ Le Comité des fêtes :	2 200 €	à l'unanimité
▪ Pelote Oussoise :	500 €	à l'unanimité
▪ ADMR Vallée de l'Ousse	500 €	à l'unanimité

Dit que les crédits nécessaires, soit 14 540 €, seront inscrits au Budget Primitif 2022 de la Commune.

Objet 7 : Vote du budget primitif 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération portant affectation des résultats.

Il rappelle aussi que le projet de budget a été élaboré au cours des travaux de la commission des finances.

Le projet de budget est présenté. Après un examen détaillé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Vote le projet de Budget primitif 2023 de la Commune d'OUSSE, équilibré à

➤ **879 207,00 € en section de Fonctionnement**

➤ **1 846 394,68 € en section d'Investissement,**

- Dit que pour la Section Fonctionnement en Dépenses et Recettes, le Budget est adopté par Chapitre budgétaire,

- Dit que pour la section Investissement en Dépenses et Recettes, le Budget est adopté par Opération et par Chapitre budgétaire.

Section de fonctionnement :

▪ Chapitre 011 : charges à caractère général :	255 100 € -
▪ Chapitre 012 : charges de personnel :	321 510 €
▪ Chapitre 14 : atténuations de produits :	15 000€
▪ Chapitre 65 : autres charges de gestion courante :	86 470 € -
▪ Chapitre 66 : charges financières :	4 500 €
▪ Chapitre 67 : charges exceptionnelles :	13 000 €
▪ Chapitre 68 : Dotations provisions :	2 157 €
▪ Chapitre 022 : dépenses imprévues :	10 000 €
▪ Chapitre 23 : virement à section d'investissement :	171 470 €

TOTAL DÉPENSES SECTION DE FONCTIONNEMENT : **879 207 ,00 € -**

▪ Chapitre 013 : atténuations de charges :	2 000 € -
▪ Chapitre 70 : produits des services, domaines et ventes :	76 800 € -
▪ Chapitre 73 : impôts et taxes :	674 407 € -

- Chapitre 74 : dotations, subventions et participations : 86 000 € -
- Chapitre 75 : autres produits de gestion courante : 40 000 €

TOTAL RECETTES SECTION DE FONCTIONNEMENT : **849 207,00 €-**

Section d'investissement :

- Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilés : 56 000 € -
- Opération 61 : Aménagements Ecole : 15 000 €
- Opération 63 : Cimetière 50 000 €
- Opération 64 : aménagement centre-bourg : 200 000 €
- Opération 65 : aménagement loisirs et sports : 20 000 €
- Opération 70 : bâtiments communaux : 10 000 €
- Opération 71 : réseaux : 30 000 €
- Opération 80 : voirie : 30 000 € -
- Opération 82 : éclairage public : 40 000 €
- Opération 90 : achat de matériel : 10 000 €
- Opération 91 : Aménagements rue de l'Église : 150 000 €
- Opération 92 : Église 30 000 €
- Opération 98 : rénovation Pôle culturel et sportif : 700 000 €
- Opération 100 : Illuminations : 5 000 €
- Opération 101 : Rénovation intérieure Foyer municipal : 25 000 €
- Opération 102 : Aménagements Stade 15 000 €
- Opération 103 : voie verte Lée-Ousse-Artigueloutan 80 000 €
- Chapitre 020 : dépenses imprévues : 35 124,04 €

Sous total investissement : 1 501 124,04

- Opérations d'ordre (Travaux achevés) 248 033,96 €
- Opérations d'ordre (Frais d'études) 92 043,68 €
- Opérations d'ordre (amendes de police) 5 193,00 €

TOTAL DÉPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT : **1 846 394,68 €**

- Chapitre 10 : dotations, fonds et réserves : 290 593,68 € -
- Chapitre 13 : subventions d'investissement : 317 000,00 €
- Virement de la section de fonctionnement : 171 470,00 €
- Reports des excédents : 722 060,36 €

Sous total investissement : 1 501 124,04

- Opérations d'ordre (Travaux achevés) 248 033,96 €
- Opérations d'ordre (Frais d'études) 92 043,68 €
- Opérations d'ordre (amendes de police) 5 193,00 €

TOTAL RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT : **1 846 394,68 €**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.